

Projet social du CCAS de la Ville de Besançon

CCAS de
Besançon
2015-2020



Le mot de la Vice-présidente

Au printemps 2014, l'équipe municipale a été reconduite avec pour projet de poursuivre la démarche visant à promouvoir Besançon au rang des villes de dimension européenne. Une Ville tout à la fois riche de son patrimoine historique et tournée vers l'innovation.

Mais lorsque Besançon prend part aux compétitions du futur elle n'en oublie pas pour autant ce qui constitue son principal trait de caractère : une ville humaniste et solidaire.

Dans une période marquée par les évolutions et les mutations territoriales, nous ressentons le besoin de prendre le temps de la réflexion sur le rôle et la place du CCAS dans l'environnement partenarial. C'est dans ce cadre que le projet social prend tout son sens.

En appui aux politiques municipales de l'Éducation, de la Santé, de la Culture, de la Vie des quartiers... et en complément des politiques sociales mises en œuvre par ses partenaires (au premier rang desquels figure le Département), le CCAS est présent au quotidien pour répondre aux attentes des habitants en difficulté en recherche d'une aide pour accéder à leurs droits, d'un appui pour favoriser leur insertion, d'un soutien pour surmonter les épreuves de la vie.

Le projet social 2015-2020 du CCAS s'est donné pour ambition de relever un défi : favoriser le vivre ensemble pour les cinq années à venir. Dans cette perspective notre objectif est d'impliquer le plus grand nombre d'acteurs autour de cette démarche : élus et services de la Ville, administrateurs et professionnels du CCAS, partenaires des associations et institutions. Je vous invite dès à présent à prendre connaissance des principes qui animent ce projet qui représente pour nous la base des échanges actuels et à venir.

Mme Danielle DARD
1^{ère} adjointe de la Ville de Besançon
Vice-présidente du CCAS



Le Mot du Directeur

C'est dans l'esprit de la loi 2002-02 qui place l'utilisateur au cœur des dispositifs que le projet social 2015-2020 du CCAS a été élaboré. Il nous faut organiser la réponse à l'utilisateur en fonction de ses besoins et de ses pratiques. Ce faisant, nos interventions doivent lui permettre d'être acteur de son parcours.

Ma mission de directeur du CCAS est de proposer une organisation institutionnelle qui, dans un contexte économique contraint, maintient les services de proximité et la relation humaine.

Le respect des valeurs constitue le socle de notre intervention sociale : équité de traitement, respect de la dignité de la personne humaine, liberté de choix. Le projet social du CCAS est un projet ambitieux qui mobilise les agents et plus généralement l'ensemble des partenaires pour offrir aux usagers un service social innovant et performant, adapté à leurs besoins.

M. Nans MOLLARET
Directeur général du CCAS

Trois questions autour du projet social

Pourquoi un projet social ?

- Pour répondre au projet d'avenir 2014/2020 de la Municipalité : « poursuivre une politique sociale audacieuse pour une ville fraternelle, développer l'autonomie, rompre l'isolement et créer du lien social ».
- Pour situer le champ d'intervention du CCAS parmi les multiples opérateurs de l'action sociale,
- Pour rendre le CCAS plus proche et plus présent pour les habitants de Besançon.

Comment s'est construit le projet social ?

2014 : un **diagnostic social** de début de mandat permet de croiser les éléments de l'Analyse des Besoins Sociaux, les enjeux de la Politique Municipale de Solidarité et la prévision budgétaire pour les 6 années à venir.

2015 : la Vice-présidente du CCAS, entourée de l'équipe de direction construit un projet social qui décline en objectifs stratégiques les orientations politiques du mandat. Ce projet est proposé à M. le Maire, au Conseil d'Administration du CCAS et aux élus représentant le personnel. A l'issue de cette première étape, le projet est complété par les cadres du CCAS par 66 fiches actions : traduction opérationnelle du projet social.

2016 : le **projet social du CCAS 2015-2020** est adopté par le Conseil Municipal de la Ville de Besançon le 29 février. Il est porté à la connaissance des équipes et des partenaires à partir du printemps. Les premières priorités (accès aux droits, lutte contre la précarité) sont établies et mises en œuvre en septembre 2016

Que contient le projet social ?

Les **sept grands enjeux** de la politique municipale de solidarité : garantir un accueil de proximité, aller vers les bisontins les plus vulnérables, favoriser le bien vieillir, construire avec les personnes des parcours de vie dans une dynamique personnelle et promotionnelle, faciliter l'accès aux soins, favoriser la participation citoyenne, impulser et tendre vers une cohérence de l'action sociale sur le territoire intercommunal.

Les **cinq orientations politiques ci-après présentées** : déclinées en objectifs stratégiques à partir desquels les 66 fiches opérationnelles ont été établies, ainsi que les systèmes d'évaluation destinés à mesurer l'efficacité, la pertinence et l'impact des interventions du projet social.

Une présentation synthétique de ce document est disponible sur le site internet du CCAS de la Ville de Besançon : www.besancon.fr/ccas



Les cinq orientations politiques du projet social

1. Analyser les besoins sociaux du territoire bisontin pour impulser de nouvelles réponses

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) donne une image de la situation sociale à Besançon à partir des données statistiques disponibles sur son territoire. Cette photographie permet d'appréhender la situation des populations les plus vulnérables : personnes âgées, handicapées, population située sous le seuil de pauvreté... Les valeurs observées à Besançon sont mises en perspectives avec celles de l'agglomération et des villes de tailles semblables. Aujourd'hui le recueil de données statistiques est affiné : il permet d'appréhender le niveau de vie des habitants à l'échelle de la commune, et même des quartiers. Le service Performance de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), chargé de l'élaboration de l'ABS, mobilise ce nouvel outil au service du CCAS. Dans le projet social du CCAS, l'ABS devient un outil partagé avec les opérateurs de l'action sociale pour faire évoluer les politiques sociales dans le cadre d'une démarche concertée et co-construite. **L'ABS 2016 du CCAS peut être consulté sur le site du CCAS.**

2. Améliorer l'accès aux droits et aux services en fédérant les acteurs du territoire

Depuis 2009, le CCAS développe les accueils sociaux de proximité. À l'exemple de la Maison des Séniors qui propose par un accueil social direct, une écoute active des conseils, des orientations et un accompagnement des personnes retraitées sur les problématiques des aînés. Cette volonté d'améliorer la vie quotidienne des bisontins est au cœur de la réflexion engagée depuis plus d'un an avec la Ville de Besançon sous l'égide de la CAGB. En 2017, l'espace accueil du CCAS au 9 rue Picasso, sera intégré au nouvel accueil de la **Maison des Services Au Public** : plateforme multi partenariale regroupant des services de la Ville, du CCAS, et des prestataires d'actions sociales. Depuis le 17 octobre 2016, l'accueil de la CAF à Planoise a rejoint l'accueil du CCAS, ce qui constitue une préfiguration de la nouvelle plateformes de services. L'implication du CCAS dans le projet de la Maison des Services Au Public est une des illustrations parmi les nombreux programmes du projet social, des actions qui, partant de la mutuelle solidaire en passant par la mise en accessibilité des lieux publics, visent à rendre le CCAS plus proche des bisontins.

3. Prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social

A Besançon, où la pauvreté concerne 19,8 % des ménages, plus d'un ménage sur deux vit seul, soit 53 % des ménages. S'agissant des personnes de plus de 80 ans, la proportion de ménages isolés atteint le taux de 59,3 %. En regard de ces données, le CCAS s'attache à lutter contre l'isolement : rencontres intergénérationnelles, dispositif Prévenance, Groupe d'Entraide Mutuelle, restaurants des logements-foyers, ateliers créatifs, débats citoyens... Ces dispositifs et interventions sont conçus comme autant de passerelles permettant de relier la sphère privée à l'espace public. Aller au devant, susciter l'envie, restaurer la convivialité..., le projet social confirme la mission du CCAS de favoriser le vivre ensemble .

4. Accompagner les personnes fragilisées dans leur parcours de vie quel que soit leur âge

La force du CCAS repose sur son savoir-faire et sur la multiplicité des métiers et des services en présence. Parmi les aides et prestations délivrées, certaines ont vocation à satisfaire des besoins primaires (aides financières, alimentaires, hébergement d'urgence...). D'autres concernent l'aide à la personne ou l'accès aux droits... Ces prescriptions ont pour origine un diagnostic social posé par un professionnel qui, dans sa réponse, privilégie un parcours promotionnel favorisant le maintien ou l'accès à l'autonomie. A ce titre, le service Hébergement Logement Accompagné regroupe aujourd'hui six dispositifs, tels que les logements tremplin, la Maison relais « l'autre toit » ou la résidence sociale Agora. L'enjeu du projet social est de s'adapter en permanence aux nouvelles problématiques identifiées et aux besoins des bisontins. La démarche est identique pour l'habitat des personnes en perte d'autonomie, où les plus âgées peuvent profiter davantage de solutions pour maintenir et prolonger leur autonomie.

5. Rationaliser et optimiser les moyens de fonctionnement dans un contexte contraint

Le CCAS travaille dans une recherche continue d'efficience. Des chantiers importants ont été engagés ces dernières années pour favoriser l'allocation optimale des moyens : mutualisations, groupements de commandes, dématérialisations... Ces efforts sont accompagnés d'un pilotage stratégique des moyens financiers dans le but de mettre la qualité du service au public au cœur des objectifs de l'organisation. La bonne administration du CCAS est celle qui s'attache à mobiliser toutes les ressources et les énergies au profit de la réalisation du projet social. La signature d'une convention pluriannuelle avec la Ville fait partie des instruments de pilotage qui permet de suivre et d'accompagner les efforts des services vers la performance et l'évaluation continue.

Le projet social au quotidien

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sécurisé pour 5 ans

A l'automne 2015, le CCAS a répondu à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) émis par le Conseil Départemental du Doubs afin d'inscrire le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile au titre des prestataires habilités pour assurer les services d'aide à domicile des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Pour répondre au cahier des charges, les services du SAAD se sont appuyés sur la mise en valeur de leurs pratiques et leur capacité à adapter leur mode de fonctionnement aux besoins des bénéficiaires : continuité du service 7 jours sur 7, amplitude horaire quotidienne de 7 à 21 heures.

Des efforts récompensés par la signature d'un Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens (CPOM) pour la période 2016/2020. Cette procédure permet de sécuriser le financement du service dont l'activité est majoritairement orientée auprès des bénéficiaires de l'APA et la PCH. Elle est surtout le signe de la confiance et de la reconnaissance de la qualité du service accordées par le Département.



Le CCAS en chiffres

370 résidents dans 5 logements-foyers

132 393 repas livrés à domicile

19 989 nuitées sur les dispositifs hébergement d'urgence, hébergement social et lits halte soins santé

10 280 personnes accueillies dans les antennes sociales de quartier

2 626 ménages représentant 6 899 personnes bénéficiaires de l'aide alimentaire territorialisée

1 421 personnes différentes bénéficiaires d'aides financières

Activité 2015

Mise en place d'une Mutuelle Solidaire / visa santé

Un diagnostic : 5 % de la population française ne dispose pas de complémentaire santé

Un enjeu : faciliter l'accès aux soins et à la santé

Une orientation politique : améliorer l'accès aux droits

Un objectif : développer la couverture santé des bisontins

Une méthode : les services du CCAS ont enquêté auprès des principaux opérateurs de l'accès aux soins dans l'objectif de faciliter le choix d'une complémentaire santé pour les personnes qui ne bénéficient pas de la loi Fillon (retraités, demandeurs d'emploi, ...).

Au terme de plusieurs mois de recherche et de consultations, une association d'usagers, ACTIOM propose aux bisontins l'accès à des contrats négociés selon leurs âges et leurs besoins.

Centre Communal d'Action Sociale

www.besancon.fr/ccas

tél. 03.81.41.21.21

ccas@besancon.fr

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

et de 13h30 à 17h